A l'attention de M. Claude Chemelle et des membres de sa commission

24 octobre 2024

Objet : travail sur les circuits de randonnées et de promenades- Chemin du Nizy

Mise en valeur du vallon du Nizy

1- J'ai écouté au dernier conseil, avec intérêt la présentation du travail que vous réalisiez concernant les boucles « tourisme ».

Pendant six ans j'avais travaillé en tant qu'élue avec la commission « culture, tourisme » sur ces sujets ainsi qu'à la CCBPD. En fin de mandat, nous avions terminé une plaquette sur un circuit général des 3 villages, avec petits rappels historiques. Antoine Duperray conduisait la commission. Prêt à être diffusé, il manquait un budget qui aurait permis une version imprimée. Il devrait rester des archives à la mairie. Malheureusement les personnels qui auraient pu assurer un suivi ne sont plus là.

Espérons que vous pourrez aller jusqu'au bout.

2- Je vous alerte sur la zone du Nizy, qui au fil des évolutions du PLU était destinée à avoir un rôle « nature et zones humides loisirs et pêche ».

Je vois dans la dernière Enquête publique qui s'est terminée hier, un chemin envisagé en cession au 645 chemin du Nizy.

Il s'agit de 745 m2 des terrains d'un chemin rural appartenant à la commune (ex-Bois-d'Oingt), passant vers la propriété de M. Lescuyer. Celui-ci vient d'acheter il y a seulement un an, une importante maison dans cette zone de la vallée du Nizy, avec de nombreux terrains en bois et prés.

Pour préparer une réponse à l'enquête publique en cours, je suis allée voir les lieux et j'ai rencontré M. Lescuyer.

La première partie de ce chemin communal, jusqu'à la maison en question, est très bien entretenue, bordée par un mur en pierre en excellent état et une haie bien taillée. M. Lescuyer n'en réclame pas la propriété.

Le chemin se poursuivait au-delà de la maison et je n'ai pas pu y accéder. Peut-être n'est-il pas en si bon état? Mais il appartient aussi à la commune. Sur la carte de 2008 de la voirie, il aboutirait dans un pré longeant le Nizy.

3- Les propriétaires précédents M. et Mme André n'avaient jamais (?) réclamé la propriété de ce chemin. Je suppose que c'est à l'occasion de cet achat que M. Lescuyer a eu l'idée de réclamer cette propriété.

D'après lui, il n'a pas de projet particulier, sauf avoir des chevaux pour ses filles. Il souhaite en revanche que la chemin communal actuel ne passe pas aussi ras de son habitation, dont la partie arrière donne sur ce chemin.

Cet argument ne tient pas pour justifier la cession entière d'un chemin rural communal et interdire ainsi au public tout l'accès à cette zone.

C'est ce que l'association « Bien vivre au Bois-d'Oingt » a argumenté auprès du commissaire-enquêteur, le 23 octobre (dossier écrit déposé).

4- Une solution amiable permettant le maintien du passage public a-t-elle été recherchée ?

Il devrait y avoir une solution pour déplacer le passage du chemin et le faire passer endessous de sa maison en l'aménageant de façon à maintenir le passage public des piétons et des véhicules agricoles. Il pourrait céder à la commune une partie de son pré en dessous, échangée contre la partie arrière qui appartient à la commune.

La commune pourrait alors enlever le(s ?) portail mis en-dessous et **prolonger plus facilement l'entretien de la partie de chemin située après la maison** (et appartenant aujourd'hui à la commune), négocier ensuite avec les voisins la poursuite dans les prés, de ce chemin menant vers le lac du Nizy.

Dans les mandats précédents, la commune a dépensé beaucoup d'argent pour la remise en état du lac du Nizy, la gestion de l'eau, la réfection de la route. Il ne faudrait pas en abandonner les bénéfices à la première occasion.

5- Nous proposons la mise en place d'une boucle touristique d'environ 2 km partant de la salle hors-sac, traversant le parc de la mairie, puis sur 100 mètres longeant la route départementale sur le trottoir aménagé récemment.

Empruntant à gauche le chemin du Nizy . puis la partie de chemin rural en question pour arriver sur la route de Moiré. Remonter par la route de Moiré jusqu'à la salle hors-sac. Boucle avec peu de dénivelé mais de la verdure et des arbres à proximité du Nizy. Destinée à des personnes ou familles cherchant la promenade et la fraicheur.

Il n'est pas certain que cette boucle pourra se réaliser aussi rapidement que souhaité, mais ce qui est certain c'est que la vente du chemin la rendrait impossible à jamais.

D'autres circuits piétons pourraient poursuivre vers Oingt ou par la voie du Tacot vers Moiré -Bagnols.

Merci de prendre en compte ces observations et demandes.

Marie-France Rochard ex – membre de la commission tourisme, culture